



Conseil communal Penthalaz

Penthalaz, le 14 décembre 2020

Procès-verbal N° XVIII

Séance du 14 décembre 2020

Composition du bureau

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente
Mme Christiane Chevalier, scrutatrice, M. Daniel Blanc, scrutateur,
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30 en la salle villageoise du Verger

* * *

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, au Syndic, M. Freiburghaus, aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'à la presse. Le public n'est pas admis lors de cette séance en raison de la situation sanitaire.

Opérations préliminaires

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents 42 ; excusés 7 ; absent 1 ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 septembre 2020.
La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

c) Lecture du courrier adressé au Conseil

Deux courriers ont été adressés au conseil et transmis aux conseillers par voie électronique au Conseil. L'un était de la SIA concernant l'attribution des travaux de la construction des bâtiments de l'extension du collège du Cheminet et l'autre la réponse de l'Asivenoge à ce courrier. Ils ne sont pas relus. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

d) Communications de la Municipalité

M. Piéric Freiburghaus

1. Plan d'affectation Communal (PACom)

Le rapport d'examen préliminaire du PACom daté du 2 décembre 2020 a été enregistré. Un délai de près de 4 mois a été nécessaire au Canton pour émettre ses déterminations, alors que le délai légal est de 3 mois. La poursuite du projet peut se dérouler selon la procédure LATC, moyennant, au vu de la nature et de la complexité du projet, nous écrit la DGTL, une phase de coordination avant l'envoi du dossier à l'examen préalable. Dite coordination portera sur l'affectation des zones artisanales, en lien avec le Système de gestion des zones d'activités (SGZA), la protection contre le bruit et les accidents majeurs, ainsi que sur des questions de mobilité, notamment le P+R. Nous aurons l'occasion d'échanger prochainement sur ce point avec la Commission d'urbanisme.

2. Plan d'affectation « Le Cheminet »

Par courrier daté du 26 novembre 2020, la DGTL nous informe du report du délai d'examen préalable, également fixé à 3 mois, du fait que tous les services cantonaux n'ont pas encore finalisé leur préavis en raison de surcharge de travail.

Par ailleurs, les restrictions COVID ne permettent toujours pas d'organiser des séances d'information à l'adresse des voisins et de la population.

3. Image directrice du centre de la localité - Suite de la démarche participative

Un préavis sera définitivement présenté à votre Conseil lors de la séance de mars 2021. La Commission d'urbanisme sera convoquée pour rapporter sur le résultat de la démarche participative.

4. Bus PPDLV

PV Conseil Communal séance du 14 décembre 2020

En raison d'une pénurie de chauffeurs, notamment due à l'implication de l'un d'eux dans l'état-major de la Protection civile et à la démission de conducteurs remplaçants, le service de bus PDDLV fonctionne selon un horaire réduit pour une durée indéterminée ; ceci indépendamment de l'entrée en vigueur, le 13 décembre 2020, du nouvel horaire.

5. Voiture Mobility

Nouveau : la voiture Mobility, stationnée à la Place Centrale pourra être réservée et mise à disposition de tous les utilisateurs, 24/24 heures et 7/7 jours, à compter du 24 décembre 2020.

En effet, la Municipalité a décidé de supprimer les réservations automatiques pour ses services, les matins du lundi au jeudi inclus.

La seconde voiture stationnée à la gare CFF de Cossonay Penthalaz peut toujours être réservée 24/24 heures et 7/7 jours.

6. Borne de recharge pour véhicules électriques

La Commune est en contact avec deux sociétés afin d'envisager l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. L'idée est de mettre à disposition d'une société une ou deux places de stationnement sur l'un des parkings existants. Les frais d'installation et la gestion revenant au bénéficiaire de ce droit. Le courant électrique pourrait être du courant vert dès 2023.

7. Gare de Cossonay – Penthalaz – Mise en conformité LHand de l'accès aux trains

La 1re étape des travaux de mise aux normes LHand en gare de Cossonay-Penthalaz débutera le 11 janvier 2021 et se poursuivront jusqu'en mai 2022. Tout doit être mis en œuvre pour minimiser les désagréments et assurer la sécurité des usagers.

8. Actions en faveur des aînés

Le groupe Soleil d'automne, géré jusqu'alors par Mme Lisette Hofer, a cessé ses activités. Nous la remercions de son engagement durant de nombreuses années. Personne n'a voulu en reprendre l'organisation, principalement pour raisons d'âge. En effet, le renouvellement naturel de son public est limité.

Les Municipalités de Penthalaz, Penthaz et Daillens souhaitent faciliter la mise en place d'une nouvelle dynamique, également pour de plus jeunes aînés. Des représentants de trois villages ont, à cet effet, pris contact avec le Comité des séniors d'Yverdon (COSY), lequel fonctionne selon un mode participatif, soit en définissant et en prenant en charge l'organisation d'activités diverses, qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs. Une invitation à une séance de présentation et de lancement n'a pas pu être adressée cet automne, toujours en raison du COVID. Nous espérons vivement pouvoir convier nos aînés en début 2021. Un courrier sera adressé à chacune et chacun dans la première quinzaine de janvier.

9. Perspectives en matière de médecine de premier secours

Un groupe réunissant des membres de la direction des Établissements hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv), du Réseau santé Nord-Broye (RSNB) et des représentants des Municipalités de Penthalaz, Penthaz et Daillens travaille à pouvoir offrir, à moyen et long termes, des prestations de qualité à la population des trois communes et des environs immédiats. L'objectif pourrait être la création d'un cabinet de groupe ou d'une maison de la santé, qui réunirait également d'autres praticiens paramédicaux. Les structures médicales existantes, cabinet de médecin, policlinique, etc. seront prochainement consultées.

10. Pétition en faveur de l'accueil en Suisse des réfugiés des camps des îles grecques

La Municipalité a reçu une pétition émanant de citoyennes et citoyens de notre Commune lui demandant d'accepter d'accueillir des réfugiés des îles grecques et de communiquer publiquement cette décision et de la transmettre au Conseil fédéral.

Par courrier daté du 12 novembre 2020, la Municipalité a envoyé un courrier à la Chancellerie de la Confédération dans lequel elle se dit sensible au sort de ces personnes et aux conditions dégradées dans lesquelles elles attendent un accueil digne de la part des pays européens. La Municipalité demande à l'Autorité fédérale de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'accueillir des réfugiés en nombre proportionnel à la capacité financière et économique de la Suisse et, ainsi si ce n'est mettre fin, du moins diminuer la situation de détresse dans les camps en Grèce.

Sous réserve de ses possibilités -principalement liées à la mise à disposition de logements-, ainsi qu'avec l'appui d'organisations dédiées -tel l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)- et de bénévoles, la Municipalité se déclare ouverte à l'accueil de familles dans notre Commune.

Une réponse de Mme la Conseillère fédérale Karin Keller Sutter, reçue le 9 décembre 2020, dit partager les préoccupations de la Municipalité de Penthalaz, mais confirme les positions déjà exprimées, soit d'accueillir une vingtaine d'enfants et de jeunes non accompagnés en coordination avec les autres pays européens. Elle ajoute que le DFJP poursuit l'accueil de mineurs non- accompagnés ayant des liens familiaux en Suisse et a déjà accueilli 53 enfants et jeunes dans ce cadre. Une répartition générale des migrants se trouvant sur les îles grecques n'est pas à l'ordre du jour et n'est pas souhaitée par les autorités grecques.

11. Remerciements et vœux

Cette année 2020, exceptionnelle, a eu raison de nos certitudes quant à notre sécurité sanitaire. Elle a mis à l'épreuve l'infailibilité de nos organisations. Elle nous a contraints à mobiliser nos aptitudes en matière d'adaptation, de

PV Conseil Communal séance du 14 décembre 2020

souplesse et de solidarité. La Commune a répondu très tôt aux injonctions en mettant en place des mesures permettant la continuité et le maintien de la qualité des services publics. Je tiens ici à saluer les efforts déployés par l'entier des collaborateurs.

Pour sa part, la population a fait preuve de compréhension et d'indulgence quant aux changements, notamment d'horaires, qui ont été imposés. Mais surtout chacune et chacun a vraisemblablement fait le maximum de ce qui était et est de sa responsabilité pour maîtriser au mieux la pandémie.

Mais je tiens aussi et surtout à remercier Mme Valérie Codina, présidente du Conseil communal, Mme Sylvette Grandchamp, secrétaire du Conseil, les membres du bureau du Conseil et bien sûr vous tous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers pour avoir su comprendre, accepter et adapter le déroulement des séances tenues avec la Municipalité.

À toutes et à tous, je souhaite les plus Joyeuses et Lumineuses Fêtes de fin d'Année et vous présente mes meilleurs vœux pour une Heureuse Année 2021 et surtout que celle-ci vous maintienne, tout comme vos proches, en bonne santé.

La parole est donnée aux Conseillers :

- **M. Traini Daniel** demande où seront posées les bornes électriques de recharge pour voiture, sur quel parking. M. Freiburghaus répond que les emplacements ne sont pas encore définis. Les sociétés contactées pour ce projet doivent évaluer les coûts. En premier lieu la place du Pont avait été choisie, mais finalement pas forcément retenue en cause le risque d'un stationnement trop long des véhicules. La route de la Vuy, la Place Centrale, le parking du Verger sont à l'étude. Il faut prendre en compte la géométrie des lieux, le coût pour amener l'électricité, etc.

Il n'y a plus de question.

M. Didier Chapuis, municipal

1. Personnel

Les difficultés rencontrées depuis plus d'une année ont trouvé leur épilogue judiciaire lors d'une séance de conciliation au tribunal d'arrondissement d'Yverdon le 29 octobre dernier. Les conséquences financières de ce dossier seront abordées avec la commission de gestion lors de nos prochaines rencontres dans le cadre de l'examen des comptes 2020. Aujourd'hui nous vous informons que la sérénité est de retour et que la dynamique au sein des différents services est très positive. L'entraide entre collègues s'est même fortement raffermie durant cette période compliquée de crise sanitaire.

2. Audit sur les finances communales

Cela fait déjà un certain temps que la Municipalité souhaitait avoir une analyse de la situation financière communale par un organe externe. C'est une des raisons qui nous a fait réintégrer l'Union des communes vaudoises. Cette analyse a été faite dans le courant de l'été et les résultats nous ont été présentés le 2 novembre dernier par Mme Lucie von der Mühl, conseillère en gestion financière publique de l'UCV. Nous pouvons nous réjouir de la positivité qui ressort de ces analyses que cela soit dans le suivi général des finances, mais aussi dans les investissements qui se font de manière raisonnée et raisonnable. Cette analyse sera présentée et commentée aux commissions des finances et de gestion dès que possible.

Pour l'avenir il subsiste deux inconnues en ce qui concerne nos finances communales. Quels impacts auront la crise sanitaire et la nouvelle péréquation ?

La parole est donnée aux Conseillers.

Il n'y a pas de question.

M. Pierre-André Ischi, Municipal

1. Eau potable

Nous avons eu 12 fuites sur notre réseau d'eau potable :

- 4 sur les conduites de transport du Cheminet, de l'Ancienne-Poste et de la rte de Gollion
- 4 sur des conduites privées après la vanne de prise, mais sans passage au compteur
- 4 détectées, il n'y avait rien en surface, grâce au système Ortomat, dont une à 4 mètres de profondeur derrière les garages du Cheminet 30-32 avec un débit ~100 L/min

Nous louons le système Ortomat de Von Roll depuis le début de l'été, il est constitué de 120 micros qui écoutent notre réseau d'eau. Il permet de déceler toutes anomalies et de les localiser par corrélation (selon les matériaux utilisés, la distance entre les micros et les ondes produites, le système ressort une anomalie sonore localisée).

Nous avons remplacé 200 mètres de conduites de la Loettaz qui étaient budgétisées.

Cette année a aussi été bousculée par l'arrivée impromptue de la transformation chimique d'un fongicide largement utilisé dans nos contrées, les métabolites du Chlorothalonil.

PV Conseil Communal séance du 14 décembre 2020

Le 12 décembre 2019, l'Office Fédéral de la sécurité alimentaire et vétérinaire (OSAV) a catégorisé les métabolites du Chlorothalonil comme « pertinents » ne devant pas dépasser la valeur maximale de 100 nanogrammes/L. Ce produit utilisé depuis les années 70 est désormais interdit en Suisse depuis le 1er janvier 2020.

Lors du contrôle de l'analyse du mois de mars, nous avons un résultat d'analyse à 156 ng/L de Chlorothalonil R 471811 dans notre réseau.

L'Office de la consommation Vaudoise nous a ensuite donné 2 mois pour annoncer quelles mesures nous prenions en nous demandant de nous raccorder sur le réseau d'eau de Lausanne. Nous avons opté pour une dissolution de l'eau de la station de pompage avec celle de Lausanne et de fermer la vanne de Montjoux.

L'eau de la station de pompage est ainsi envoyée au réservoir de la Loettaz où elle est diluée. Le réservoir des Charrières et le haut du village sont alimentés uniquement par le réseau lausannois. Ainsi nous arrivons à une dilution 48% eau du lac et 52 de notre pompage.

Grâce à cette dilution, nous avons un résultat de 36 ng/L pour un max admis de 100 ng/L

Notre priorité est de fournir une eau d'une qualité irréprochable. Par comparaison, l'eau de la Commune de Daillens est à 300 ng /L.

Avis de droit envoyé par le responsable de la division eau potable de l'OFCO, M. Ducry

1. Le canton demande au distributeur d'eau potable d'examiner quelles mesures immédiates pourraient permettre de réduire les concentrations de métabolites (par ex. renoncer à utiliser une ressource polluée, mélanger l'eau avec de l'eau potable provenant d'autres ressources moins polluées) et de les lui soumettre. Si des mesures immédiates sont possibles, le canton impose qu'elles soient mises en œuvre dans les plus brefs délais.

L'eau de Lausanne vient du lac Léman, elle est chlorée et à une dureté de 14°F.

L'inversion du flux d'eau et le changement de dureté totale de 28°F à 14°F peuvent provoquer quelques effets indésirables au robinet. Ils s'expliquent par la dissolution de la couche de calcaire (formée par l'eau dure) par une eau douce. Par cette action, le métal de la conduite est mis à nu et crée une suspension des particules de corrosion ainsi libérée. Ce phénomène connu peut causer des désagréments organoleptiques par la présence de rouille. La durée de ce phénomène est notamment liée à la qualité du revêtement intérieur des conduites. L'eau est potable.

La parole est donnée aux Conseillers

- M. Gacond Philippe demande quel est le suivi des prélèvements d'eau et comment sont-ils traités. M. Ischi répond que le suivi est régulier tous les mois ou tous les deux mois.
- Mme Grandchamp Sylvette revient sur le conseil du mois de juin durant lequel, M. Ischi avait parlé d'une réunion entre les communes de Daillens, Bussigny, Lausanne afin de trouver ensemble une solution pérenne pour le traitement de l'eau. M. Ischi répond que les communes de Daillens, Bournens, Bussigny vont se réunir pour discuter de la conduite de Prémondavaux vouée à disparaître.

Actuellement, il n'y a pas de travaux en commun prévus pour traiter l'eau directement dans les réservoirs. Des tests sont en cours avec du charbon, la commune de Lausanne a d'ailleurs investi un montant important pour des recherches à ce sujet. M. Ischi n'a pas d'information complémentaire à ce sujet.

Il n'y a plus de question.

M. Yves Jauner, Municipal

1. Ajerco

Le 29 septembre 2020, le budget 2021 a été accepté lors de l'assemblée générale.

Le coût par habitant est de CHF 141.90.

Le montant à charge des Communes s'élève à CHF 4'988'752.00 pour le budget 2021 pour 25'123 habitants.

Le coût pour Penthaz est de CHF 643'793.22 pour 2021.

Deux structures UAPE ont été ouvertes en août 2020. À Penthaz Les P'tits Guèpiers de 24 places et Les Frimousses de 12 places à Eclépens.

Deux garderies sont également ouvertes. L'Oasis à Eclépens de 22 places depuis août et La Mexsonnette de 22 places à Mex depuis octobre.

2. Asicope

Lors de l'assemblée du 30 septembre 2020 du conseil intercommunal de l'Asicope, le Budget 2021 a été accepté à la majorité. Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2021 à CHF 5'092.12 pour le secondaire. Il était au budget 2020 de CHF 5'614.52. La participation des communes membres de l'Asicope est de CHF 2'810'850.00 pour 2021. Pour Penthaz le coût est de CHF 500'462.30.

Nous rencontrons actuellement des comportements inhabituels des élèves durant les pauses de midi à la cantine. Peut-être dû à un "ras-le-bol" de la pandémie.

3. ASIVenoge (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge)

Lors de l'assemblée du 30 septembre 2020 du conseil intercommunal de l'ASIVenoge, le Budget 2021 a été accepté à la majorité. Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2021 à CHF 4'177.45 pour le primaire. Il était au budget 2020 de CHF 4'019.02. La participation des communes membres de l'ASIVenoge est de CHF 3'454'760.00 pour 2021. Pour Penthaz le coût est de CHF 1'320'140.17.

La construction des 4 pavillons provisoire est terminée.

Le projet de construction des 8 classes est en cours. La convention est actuellement en voie de signature entre l'ASIVENOGE et la Commune.

PV Conseil Communal séance du 14 décembre 2020

L'avant-projet, mandaté à Eo architecte est terminé.

Après réflexion et au vu de l'ampleur du projet, le codir Asivenoge a décidé de partir avec un groupement de mandataires en lieu et place d'une entreprise totale.

L'équipe pluridisciplinaire sera formée d'un ingénieur civil, un architecte et d'ingénieurs spécialisés. Le délai de dépôt des offres est le 14 décembre 2020.

Le démarrage du mandat pourrait se faire durant le premier semestre 2021.

Nous rencontrons également dans le primaire des comportements inhabituels des élèves durant les pauses de midi à la cantine.

4. SDIS Venoge

Lors de l'assemblée du 20 octobre 2020 du conseil intercommunal du SDIS Venoge, le Budget 2021 a été accepté à la majorité. Le coût par habitant est de CHF 28.90 en augmentation de CHF 0.98 par rapport à 2020.

Cette augmentation est due au renouvellement informatique et à la mise en place d'un nouveau logiciel permettant d'alléger la charge des travaux administratifs sans valeur ajoutée. Le taux ETP du 2e permanent est également augmenté pour être à 0.8 ETP.

Un nouveau permanent a été engagé suite au départ de M. Isoz. M. Ischi entrera en fonction le 4 janvier 2021.

Le capitaine Rappaz, remplaçant du commandant, a décidé de prendre sa retraite du corps de pompiers en fin d'année 2020. C'est le Capitaine Viquerat qui a été nommé pour prendre la place de remplaçant de commandant dès le 4 janvier 2021.

Le traditionnel rapport d'activités du SDIS, qui se tient généralement début janvier, se déroulera sous une forme différente en 2021. Mesures sanitaires obligent.

5. Protection civile Gros-de-Vaud

Lors de l'assemblée du 23 septembre 2020 du conseil intercommunal de la PCI-GDV, le Budget 2021 a été accepté à la majorité. Le coût par habitant est de CHF 24.00 en augmentation de CHF 1.30 par rapport à 2020.

Cette augmentation est due notamment à la création d'un poste de collaborateur administratif à 50% ainsi que des augmentations annuelles usuelles du personnel.

6. ASPIC (Association intercommunale de la Piscine des Chavannes)

Le 6 octobre 2020, le budget 2021 a été accepté lors de l'assemblée générale.

Les charges en 2021 sont de CHF 894'000. Les communes n'ont pas été sollicitées pour la participation selon un coût par habitant. La participation des établissements scolaires devrait couvrir les charges.

L'ouverture de la piscine est prévue en août 2021. Les coûts scolaires augmentent également en relation avec cette participation enregistrée pour la piscine

7. Divers

La traditionnelle soirée des contes à la bibliothèque avec soupe à la courge n'a pas pu avoir lieu en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie.

Les mesures sanitaires liées à la 2e vague nous ont également obligés à fermer le local des jeunes de novembre à la fin de l'année.

Toujours en raison de la pandémie, l'audit informatique prévu en novembre aura lieu en janvier 2021.

Les mesures sanitaires liées au covid affectent toutes les associations, le personnel s'organise au mieux pour répondre aux objectifs. Un grand merci à tous.

Merci aux citoyens pour le respect des règles édictées. M. Jauner souhaite ses meilleurs vœux à tous.

La parole est donnée aux Conseillers :

- M. Philippe Gacond : Comment les élèves ayant un comportement inapproprié sont-ils recadrés lorsqu'il y a plusieurs sites de repas ? Y a-t-il un « pédigrée » de comportement inhabituel pour les suivre ? M. Yves Jauner répond que dans le secondaire, un éducateur de la MEP (Maison d'Enfants de Penthaz) encadre les élèves. Les problèmes sont « mineurs » (de la farine a été répandue dans une classe), etc. Des punitions collectives sont distribuées avec par exemple le nettoyage des classes le mercredi après-midi. Dans le primaire, les problèmes reposent plutôt sur le non-respect de l'adulte, injure, etc. L'Asicope aimerait engager un coach pour former les cantinières et leur apprendre à gérer les enfants posant des problèmes.
M. Philippe Gacond demande quelles sont les sanctions infligées. M. Jauner répond que l'on demande aux enfants de ramasser les papiers le long du chemin, de réparer les dégâts causés.
- M. Pierre Zurbrugg : Projet de l'école. Le conseil avait été informé qu'un tiers des coûts du projet seraient à la charge de la commune. La planification va être débutée début janvier. Comment le conseil va-t-il être impliqué ? Une commission va-t-elle être nommée ? Les sociétés locales seront-elles également impliquées ? M. Jauner répond qu'il est trop tôt pour répondre. Les appels d'offres arrivent ces jours et seront étudiés avec le Copil. L'Asivenoge va étudier un crédit d'étude qui sera présenté au mois de mars. Au niveau de la commune, il y aura certainement un préavis pour le crédit d'étude.
- M. Gatto Antonio : Quelle est la suite donnée au courrier SIA envoyé en copie au conseil ? M. Jauner répond que le courrier de réponse de l'Asivenoge a également été transmis aux conseillers tout est en règle la commune est bonne élève.

PV Conseil Communal séance du 14 décembre 2020

- **M. Reina Jaime** : Les parents sont-ils informés des problèmes causés par leurs enfants ? Sont-ils impliqués dans les tâches de réparations en tant que responsables de leurs enfants ? M. Jauner répond que les parents sont informés et convoqués au deuxième avertissement, mais pas impliqués dans les sanctions.
- **M. Traini Daniel** : s'inquiète de l'état du nouveau pavillon de classes sur la Place Centrale. La façade en bois se détériore avec le temps et la pluie. Ne devrait-on pas mettre une couche ou un revêtement de protection ? M. Jauner répond que l'Asivenoge a eu ce doute. L'entreprise qui a construit ces classes rassure tout est normal.
- **M. Bachmann François** : s'inquiète de l'impact financier du report des coûts des associations intercommunales par habitant sur les communes. Quelles sont les associations touchées par cette répartition ? M. Jauner répond que ça concerne l'Asivenoge, l'Asicope, mais pas l'Ajerce.
M. Bachmann demande quel est le montant budgétisé pour 2021 ? M. Jauner répond que pour l'Asivenoge le montant est de CHF 240.-/élève pour une demi année, pour le primaire l'Asivenoge à 848 élèves. Le coût du primaire augmente avec la création de 4 classes provisoires. Le pavillon derrière le collège coûte également très cher. L'idée de le supprimer est à l'étude pour 2021 si possible. Le projet du Cheminet qui démarre et des coûts de transports plus importants viennent également augmenter la facture. Des négociations sont en cours avec Car Postal qui aimerait que l'on honore une facture des chauffeurs en RHT. Les communes estiment que ces coûts doivent être pris en charge par la confédération et non par les communes ou les associations.
M. Bachmann estime que l'on prend beaucoup de risques sur les associations intercommunales alors que l'on n'a pas encore débuté les constructions et donc pas encore dans le budget 2021. M. Jauner rappelle que lors de la séparation de l'Asicope on savait que l'on devrait construire un nouveau collège et que, de ce fait, les coûts allaient augmenter.

Il n'y a plus de questions.

M. Yvan Rochat, Municipal

1. Maison de Ville

La Municipalité met à l'enquête publique les travaux de la Maison de Ville du 19.12.2020 au 28.1.2021 et ce malgré les Fêtes afin que l'on puisse commencer les travaux au plus vite.

La parole est donnée aux Conseillers.

Il n'y a pas de question.

M. Reina nous ayant rejoint, le conseil passe à 42 membres présents.

Mme Valérie Codina Cervellin, Présidente, passe à la lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux conseillères et conseillers.

1. Communication relative à l'étude des statuts de l'AIEE
2. Préavis municipal 2020-46 relatif au budget 2021
3. Nomination/Dissolution de commissions
4. Propositions individuelles
5. Communications de la Présidente

Il n'y a pas de remarque de la part des conseillers, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Communication relative aux statuts de l'AIEE

M. Bernard Morel nous lit une information concernant les statuts de l'AIEE.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

2. Préavis municipal n°2020-46 relatif au budget 2021

M. Bernard Morel nous lit le rapport de la commission des finances. La parole est donnée au Conseil.

- **Mme Sylvette Grandchamp** concernant le montant de CHF 14'200.- mis au budget pour la remise en état du terrain C de football suite au dernier Venoge Festival de 2019. Si ce montant n'est pas ce qui dérange Mme Grandchamp, c'est plutôt la forme. Pourquoi mettre ce montant au budget en 2021 pour un problème datant de 2019 ? Pourquoi ce montant n'a-t-il pas été facturé au Venoge Festival, qui dans un article paru dans le journal du Gros-de-Vaud, rassurait les habitants de Penthaz, futurs hôtes du festival, sur le fait qu'il était assuré pour les éventuelles dégradations qui pourraient survenir. M. Jauner répond qu'il ne sait pas si les assurances prendraient en charge les dégâts sur les terrains comme elles le font pour les bâtiments. Toutefois, on ne pouvait pas assurer la sécurité des joueurs et le football club a entrepris ces travaux puis en a demandé le remboursement à la commune. La commune a contacté le Venoge Festival qui ne peut pas participer à cette facture ayant des problèmes financiers. D'importants montants sont dus de la part du festival au SDIS et à la protection civile, il persiste un doute sur leur possibilité de demander l'aide de ces deux services pour le prochain festival. M. Jauner va toutefois reprendre contact avec le festival pour voir s'il y a possibilité de toucher une participation de leur part.

PV Conseil Communal séance du 14 décembre 2020

- M. Bachmann François : s'interroge sur l'augmentation des coûts de l'Asivenoge de 32 % (CHF 320'000.-) par rapport aux comptes de 2019. Également plus de 50% (CHF 200'000.-) d'augmentation pour l'Ajercio. M. Bachmann s'interroge sur la gouvernance de ces associations. La commune a-t-elle une influence dans ces associations ou subit-elle seulement la facture sociale du canton.
M. Jauner Yves répond qu'il est difficile de comparer avec l'Asivenoge car 2019 était une demi-année. M. Bachmann ajoute qu'il a pris les chiffres de l'Asivenoge et de l'Asicope pour 2019.
M. Jauner répond que l'on a besoin de classes pour le primaire. Le même problème est relevé à Cossonay avec la construction de classes vers la piscine. L'élément qui se stabilise c'est le secondaire avec une moyenne de 700 élèves, chiffre qui risque d'augmenter avec les primaires qui vont partir au secondaire.
Deux délégués de la municipalité sont au comité directeur et se battent pour les meilleurs prix dans les transports. Le personnel est limité au maximum pour l'accueil de midi, tout le monde essaie de faire au mieux pour que les coûts n'explorent pas.
L'Ajercio augmente et va encore augmenter il manque encore des places dans le canton de Vaud. Beaucoup de demandes de la part des parents. De nouvelles structures vont s'ouvrir à Cossonay. Un plan de développement est prévu jusqu'en 2025. À Penthaz une UAPE de 24 places est prévue dans le projet du Cheminet pour 2023/2024.
M. Bachmann demande quelle est la gouvernance, quels sont les moyens du conseil pour influencer cette prise de décision et cette courbe qui augmente. M. Jauner rappelle qu'il y a un conseil intercommunal de l'Ajercio avec des municipaux délégués et des membres du conseil qui sont dans les commissions de gestion.
M. Chapuis Didier : ajoute qu'idéalement il faudrait être délégué à l'une de ces associations. Il encourage M. Bachmann à postuler. Pour le collège du Cheminet, deux gros investissements sont en cours, l'un d'environ CHF 14'000'000 qui prendra fin dans 4 ans et dans 6 ans pour le deuxième. L'amortissement de CHF 287'000.- sera donc terminé et donnera une petite marge de manœuvre supplémentaire.
- M. Pierre Zurbrugg : Pourquoi aucun montant concernant la construction du collège du Cheminet de plusieurs millions de francs n'apparaît dans le budget pas même à la page 17 dans la liste des investissements projetés ? M. Zurbrugg aimerait que les chiffres soient communiqués pour que l'on puisse s'y préparer,
M. Didier Chapuis rappelle que ces projections d'investissements se font au début de législature. À ce moment-là, 6 classes étaient en projet entièrement prises en charge par l'Asivenoge puis 8 classes et une salle de gym deviennent nécessaires en cours de législature, ce qui modifie l'ensemble des prévisions.
M. Zurbrugg estime que le budget est un document de travail, de communications qui devrait être actualisé chaque année.

Il n'y a plus de question.

La présidente relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2020 - 46, entendu 1er rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,
décide

- D'adopter 1er budget 2021 tel que présenté
- D'autoriser les prélèvements suivants pour équilibrer les financements spéciaux déficitaires:
 - o Fonds affecté - Tourisme (9.280.160) CHF 1'801.-
 - o Fonds affecté - Déchets (9.280.450) CHF 20'400.-
 - o Fonds affecté - Épuration (9.280.460) CHF 105'451.-
 - o Fonds affecté - Eau (9.280.810) CHF 139'600.-
- D'autoriser les prélèvements suivants sur les fonds affectés :
 - o Fonds affecté - Plantation d'arbres (9.280.110) CHF 6'000.-
 - o Fonds affecté - Distrib. Électricité (9.280.210) CHF 20'000.-
 - o Fonds affecté - Stat., prev. et secur. routière (9.280.610) CHF 26'000.-
- D'autoriser les prélèvements suivants dans la mesure où les comptes 2021 présenteraient un solde négatif:
 - o Fonds renouvellement/rénov. Bâtiments (9.281.350) CHF 21'000.-
 - o Fonds réserve administratif (9.282.100) CHF 72'000.-
 - o Fonds réserve pour écoles, sports et jeunesse (9.282.500) CHF 10'000.-

Le préavis est passé au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Nomination/dissolution de commissions

Il n'y a pas de demande.

4. Propositions individuelles

- M. Stéphane Zurcher : propose, suite à la concertation avec les autres groupes, d'offrir le jeton de présence aux cartons du cœur.
- M. Didier Chapuis : explique les raisons de l'information tardive de sa représentation aux prochaines élections. L'attente des résultats de la procédure concernant les difficultés rencontrées au sein de l'administration communale ainsi que l'audit des finances communales était l'une des raisons. A titre personnel, M. Chapuis ayant quelques soucis d'audition et de vue, estimait qu'il serait peut-être mieux de renoncer dans son intérêt personnel. Mais finalement, il va appliquer une devise qui lui tient à cœur « l'intérêt personnel passe après l'intérêt général ». C'est avec des applaudissements que l'assemblée accueille la nouvelle de sa candidature aux prochaines élections à la municipalité.
- Mme Sylvette Grandchamp relève sa satisfaction d'avoir pu lire dans un grand quotidien que les CHF 10'000 offerts aux EHNV avaient participé à récompenser le personnel des EHNV sous la forme d'un montant de CHF 100.- de bon cadeau.

5. Communications de la Présidente

Lors des prochaines élections, 15 personnes devront participer au dépouillement. Le PLR devra désigner 3 membres supplémentaires, le GIP et les SOC devront présenter 4 membres chacun, le dépouillement se déroulera sur la journée complète. Pour le deuxième tour de la Municipalité, M. Aubry vice-président devra être présent, Mme Codina Cervellin Valérie étant candidate sur une liste et ne pouvant de ce fait diriger le bureau.

Dates à venir

- 7 mars 2021 élections communales
- 15 mars 2021 Préparation conseil
- 22 mars 2021 Séance conseil
- 28 mars 2^e tour élections communales
- 25 avril 1^{re} tour syndic
- 16 mai 2^e tour syndic

Mme la Présidente demande au Président de la commission du Règlement du Conseil de bien vouloir avancer dans ce projet afin de pouvoir le finaliser au plus vite et le transmettre au canton avant la fin de la législature.

Mme Codina Cervellin remercie tous les conseillères et conseillers pour leur implication dans la commune. Elle espère que bon nombre de conseillers se représenteront aux prochaines élections et souhaite ses meilleurs vœux à l'assemblée.

Le conseil est clos à 21h04

La Présidente



Valérie Codina Cervellin



La secrétaire



Sylvette Grandchamp